Nations Unies S/PV.5105



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5105e séance

Mardi 21 décembre 2004, à 13 h 15

New York

Président :	M. Baali	(Algérie)
Membres :	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Antonio
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Donoso
	Chine	M. Cheng Jingye
	Espagne	M. Colomina
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Poirier
	Pakistan	M. Ahmad
	Philippines	M. Mercado
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation au Libéria

Lettre datée du 23 septembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria (S/2004/752)

Lettre datée du 6 décembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria (S/2004/955)

04-65874 (F)

0465874

La séance est ouverte à 13 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Libéria

Lettre datée du 23 septembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria (S/2004/752)

Lettre datée du 6 décembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria (S/2004/955)

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Libéria une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M[me] *Osode (Libéria) prend place à la table du Conseil.*

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2004/981, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne, les États-Unis d'Amérique, la France, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Espagne.

J'attire également l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/2004/752 et S/2004/955, qui contiennent les textes de deux lettres adressées au Président du Conseil de sécurité, le 23 septembre 2004 et le 6 décembre 2004, transmettant respectivement le Premier rapport et le Rapport final du Groupe d'experts sur le Libéria.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Allemagne, Angola, Bénin, Brésil, Chili, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Pakistan, Philippines, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1579 (2004).

Je donne la parole au représentant des États-Unis qui souhaite faire une déclaration après le vote.

M. Holliday (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous aimerions d'abord remercier l'Ambassadeur Akram de tout le travail accompli sur cette question.

Nous nous sommes portés coauteurs de cette résolution, en signe de notre appui vigoureux aux efforts actuels de l'ONU pour assurer la paix et la stabilité dans la région du Libéria et au constat qu'elle a fait qu'une levée prématurée des sanctions à ce stade menacerait le pays d'une reprise du conflit armé.

Nous partageons le désir d'autres États membres du Conseil de voir le secteur forestier du Libéria, source de revenus légitimes pour le Gouvernement national de transition, remis sur pieds rapidement. Toutefois, il faut, pour atteindre cet objectif, un climat de sécurité, de transparence et de responsabilisation dans ce secteur. Pour l'instant, le Libéria ne dispose pas des mécanismes institutionnels et financiers nécessaires pour garantir une utilisation légitime de ses ressources forestières pour le développement.

Conformément à son désir d'aider le Libéria à rétablir rapidement les conditions qui lui permettront de mettre ses ressources forestières au service de la population libérienne, le Gouvernement des États-Unis a consacré quatre millions de dollars à cette question et travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement et les autres donateurs à la mise en œuvre de réformes dans le secteur forestier par le biais de la Liberia Forest

Initiative. Il est indispensable que le Libéria consente un effort important pour mettre en œuvre ces nécessaires réformes et je suis heureux que dans la résolution adoptée aujourd'hui, le Conseil ait souligné que le Gouvernement devait se montrer audacieux et rapide dans la mise en œuvre de ces réformes. Malheureusement, l'Office des forêts (Forest Development Authority) du Libéria n'a pas encore mis en œuvre les réformes demandées.

Nous pensons que, moyennant la pleine coopération des autorités libériennes, des progrès notables peuvent être enregistrés dans les six ou huit mois à venir dans un grand nombre des aspects les plus importants de l'effort de réforme. En coordination avec d'autres donateurs, nous avons dressé un calendrier dans le cadre de la méthode du chemin critique pour définir les mesures nécessaires et les ressources à obtenir des donateurs afin d'atteindre ces objectifs et de répondre aux principales préoccupations du Conseil. Nous exhortons le Gouvernement national de transition à tout mettre en œuvre pour coopérer à cette entreprise.

Pour terminer, le Gouvernement des États-Unis s'emploie activement à assister les autorités libériennes à restructurer les secteurs du diamant et du bois d'œuvre libériens afin d'accélérer, au lieu de retarder, la levée définitive des sanctions une fois établis les mécanismes de suivi voulus. Il est essentiel que ces ressources clefs et que les recettes provenant de leur exportation soient utilisées de façon responsable à l'avenir si l'on veut améliorer la vie des Libériens et ne pas perpétuer le conflit comme par le passé.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 13 h 25.